Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261015-DEC2026_17-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DÉCISION n°2026-17 du 15 octobre 2026

OBJET : CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ÉLECTRIQUE ET TOUT OUVRAGE DE RACCORDEMENT DE CE POSTE AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du 21 mars 2026 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;
Vu le projet de convention à titre gracieux portant mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de courant électrique ;

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique ;
Considérant la proposition du Syndicat Morbihan énergies de construire un poste de transformation en cabine et le réseau public qui lui est rattaché, sur la parcelle YS32 lieu-dit BOIS GESTIN pour une surface de 6m X 4m = 24 m² ;

Décide :

Article 1 : La convention portant mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de courant électrique, ci-annexée, est approuvée à titre gracieux et sur la durée d'exécution des travaux définis.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Le Maire,
Patrick BEILLON